



COMMUNIQUE

Objet : Nouvelle publication « La responsabilité Elargie des Producteurs - Filière des Médicaments Non Utilisés en 10 pages ».

Le Cercle National du Recyclage publie le check-up de la REP médicaments non utilisés

Pour ce troisième numéro de notre série sur les filières REP, le Cercle National du Recyclage s'est penché sur les médicaments non utilisés. Pour ce faire, certaines exigences du cahier des charges ont été étudiées en prenant en compte les actions réalisées par l'éco-organisme en charge de la filière et les données chiffrées de la filière. La période d'agrément de l'éco-organisme pour cette filière arrive à échéance le 31 décembre 2021. Ainsi, les négociations sur le nouvel agrément attribué sur la base d'un nouveau cahier des charges en cours de rédaction vont pouvoir démarrer. Représentant l'intérêt des collectivités locales en charge de la gestion des déchets lors des prochains échanges, le Cercle National du Recyclage s'appuie sur son analyse pour émettre des propositions afin d'améliorer la filière dans sa globalité dont la fixation d'un objectif de collecte minimum de 70 % pour le prochain agrément. Le bilan de la filière MNU, étudiée entre 2016 et 2019, ainsi que les avis du Cercle National du Recyclage sont synthétisés dans la fiche intitulée :

La responsabilité Elargie des Producteurs - Filière des médicaments non utilisés en 10 pages

À ce jour, il existe une dizaine de filières en activité et en interaction avec le service public. Ces filières sont très diverses au niveau : de leur organisation, du dispositif mis en place, du fonctionnement des éco-organismes, de leur statut juridique, de leur contrôle, etc. Pour mieux comprendre leur fonctionnement et suivre leurs résultats, le Cercle National du Recyclage proposera pour chaque filière, en fonction de la date de réagrément, un document permettant de retranscrire de façon transparente et synthétique son analyse de l'atteinte des objectifs. La première fiche publiée portait sur la filière des emballages ménagers, la deuxième sur la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques. D'autres filières REP sont en cours d'analyse et leurs résultats seront publiés prochainement sous le même format.

Ce document est consultable et téléchargeable librement sur le site www.cercle-recyclage.asso.fr, dans la rubrique « Dossiers techniques ».

Contact Presse :

Cercle National du Recyclage

Bertrand BOHAIN

Tél. : 03 20 85 85 22

Fax : 03 20 86 10 73

E-mail : bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

www.cercle-recyclage.asso.fr

www.produits-recycles.com

Le Cercle National du Recyclage a été créé en 1995 pour promouvoir le développement de la collecte sélective des déchets ménagers en vue de leur recyclage et aussi pour défendre l'intérêt général dans le domaine de la gestion des déchets. L'action politique de l'association qui regroupe tous les maillons de la « chaîne » du recyclage se fonde sur la priorité donnée au recyclage au sein d'une gestion multi-filières. En ce sens, le Cercle National du Recyclage milite depuis près de 25 ans pour le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.